

Ce document doit être retourné à APRIL Santé Prévoyance dans les meilleurs délais afin que votre affiliation au contrat collectif souscrit par votre entreprise soit effective et que vous soyez garanti au plus tôt.



Mon entreprise a souscrit un contrat obligatoire pour ses salariés et leurs ayants droit.



Complétez la demande d'affiliation pour vous et vos ayants droit.

Complétez la demande d'affiliation prévoyance sans oublier d'indiquer votre salaire annuel brut Désignez votre ou vos bénéficiaires en cas de décès.



Je souhaite renforcer mes garanties santé et celles de mes ayants droit :

Complétez la demande d'adhésion « Renforts de garanties »

- · Datez et signez chaque page.
- Fournissez pour chaque personne assurée par le contrat, une photocopie d'attestation de droits de la Sécurité sociale.
- Choisissez votre mode de paiement.
- Joignez un relevé d'identité bancaire pour le paiement des cotisations.
- Joignez un relevé d'identité bancaire pour chaque bénéficiaire pour le versement des prestations s'il est différent de celui du paiement.
- Transmettez le tout à votre employeur.

Dès le lendemain du traitement du dossier, vous pouvez télécharger sur votre Espace Salarié Assuré sur pro.april.fr/rubrique Espace Assuré:

- Votre certificat d'affiliation.
- Le résumé des garanties souscrites.
- Un exemplaire des Notices valant Conditions Générales préalablement remises à l'adhésion.

#### **Vous recevrez par courrier:**

- Votre carte de Tiers-payant, en 2 exemplaires.
- Vos certificats d'adhésion extension et / ou renfort de garanties avec votre échéancier de paiement (uniquement si ces options sont souscrites).

11/02/2021

OPCIL | santé prévoyance

Immeuble Aprilium - 114 Boulevard Marius Vivier Merle - 69439 LYON Cedex 03



VOTRE ENTREPRISE  N° de client : Raison sociale : FOX MARKETING  Adresse du siège social : 7 allée de Chartres
Code Postal: 33000 Ville: BORDEAUX
Code Fostal . Line Line Ville
VOUS
Date d'entrée dans l'entreprise : 02 / 11 / 2020 Fonction(s) exercée(s) : Alternant Chef de Projet Digital
Contrat de travail : X Temps plein Temps partiel
Particularités : Employeurs multiples Cumul emploi-retraite
Nom d'usage : BOISSONNET MARQUET
Nom de naissance : Boissonnet
Né(e) le : 2 4 / 1 2 / 2 0 0 0 Département et commune de naissance : 0 9 5
Pays de naissance : France
Situation de famille : Célibataire Nombre d'enfants déclarés fiscalement à charge : 00
Adresse :27rue Pierre Benoit Résidence Ribeyrol Appartement51 Bâtiment A
Code Postal: 3 3 5 0 0 Ville: Libourne
N° de téléphone (domicile) :
E-mail*: romainbmc30@gmail.com
N° de Sécurité sociale : 1 0 0 1 2 9 5 4 2 8 1 1 7 - 4 3 N° de centre de gestion Sécurité sociale : 0 1 3 0 1 1 3 1 0

Êtes-vous membre de la famille <sup>(2)</sup> d'une Personne Politiquement Exposée et/ou entretenez-vous des liens étroits <sup>(3)</sup> avec une Personne Politiquement Exposée ?	oui oui	<b>X</b> no	n
(f) Une Personne Politiquement Exposée (PPE) est une personne qui se trouve exposée à des risques particuliers en raison de l'une des fonctions citées ci-d	essous au'elle	everce ou a c	·essé

- "Une Personne Politiquement Exposee (PPE) est une personne qui se trouve exposee a des risques particuliers en raison de l'une des fonctions citées ci-dessous qu'elle exerce ou a ce d'exercer depuis moins d'un an :

  1° Chef d'Etat, chef de gouvernement, membre d'un gouvernement national ou de la Commission européenne;

  2° Membre d'une assemblée parlementaire nationale ou du Parlement Européen, membre de l'organe dirigeant d'un parti ou groupement politique soumis aux dispositions de la loi n°88-227 du 11 mars 1988 ou d'un parti ou groupement politique étranger;

  3° Membre d'une cour suprême, d'une cour constitutionnelle ou d'une autre haute juridiction dont les décisions ne sont pas, sauf circonstances exceptionnelles, susceptibles de

  - 3° Membre d'une cour supreme, d'une cour constitutionnelle ou d'une autre naute recours;
    4° Membre d'une cour des comptes;
    5° Dirigeant ou membre de l'organe de direction d'une banque centrale;
    6° Ambassadeur ou chargé d'affaires;
    7° Officier général ou officier supérieur assurant le commandement d'une armée;

Êtes-vous une Personne Politiquement Exposée ? (1)

- 9° Directeur, directeur adjoint, membres du conseil d'une organisation internationale créée par un traité, ou une personne qui occupe une position équivalente en son sein.
- <sup>(27)</sup> Sont considérées comme des personnes connues pour être membre direct de la famille d'une PPE :

  1° Le conjoint ou le concubin notoire;

  2° Le partenarire lié par un pacte civil de solidarité ou par un contrat de partenariat enregistré en vertu d'une loi étrangère;

  3° Les enfants, ainsi que leur conjoint, leur partenaire lié par un pacte civil de solidarité ou par un contrat de partenariat enregistré en vertu d'une loi étrangère;

  4° Les ascendants au premier degré.

- Osnt considérées comme des personnes étroitement associées à une PPE:

  1° Les personnes physiques qui, conjointement avec la PPE, sont bénéficiaires effectifs d'une personne morale, d'un placement collectif, d'une fiducie ou d'un dispositif juridique comparable de droit étranger;

  2° Les personnes physiques qui sont les seuls bénéficiaires effectifs d'une personne morale, d'un placement collectif, d'une fiducie ou d'un dispositif juridique comparable de droit étranger connu pour avoir été établi au profit de la PPE;

  3° Toute personne physique connue comme entretenant des liens d'affaires étroits avec la PPE.

OP∕IL | santé prévoyance

Immeuble Aprilium - 114 Boulevard Marius Vivier Merle - 69439 LYON Cedex 03 www.april.fr

11/02/2021

**SALARIE** 

X non

<sup>\*</sup> En nous communiquant votre adresse email, vous acceptez de recevoir les documents et informations relatifs à l'exécution du (des) contrat(s) par courrier électronique. Etant entendu que vous pourrez y mettre fin à l'occasion de chaque envoi.



ETU0140 - BES200520 SYN4531 - BET180618

### SANTÉ:

Vous	5				
CIVILITE	NOM PRENOM	Né(e) le	REGIME Alsace REGIME Agricole REGING Securite OB TNS	N° DE SECURITE SOCIALE	DATE EFFET*
☐ Mme 🗴 M	BOISSONNET MARQUET Romain	24/12/2000	_ x	1 00 12 95 428 117 43	11/02/2021
Votre cor	njoint				
CIVILITE	NOM PRENOM	Né(e) le	REGIME OBLIGATOIRE	N° DE SECURITE SOCIALE	DATE EFFET*
☐ Mme ☐ M					
Nom de naissance			Nationalité :		
Département, comr	nune et pays de naissance : .				
Vos enf	ants				
CIVILITE	NOM PRENOM	Né(e) le	REGIME OBLIGATOIRE	N° DE SECURITE SOCIALE	DATE EFFET*
☐ Mme ☐ M					
☐ Mme ☐ M					
☐ Mme ☐ M					
☐ Mme ☐ M					

 $(\mbox{\ensuremath{}^{*}})$  au plus tôt à la date d'entrée dans la société sous réserve de l'acceptation de l'assureur.

11/02/2021

aprı∟ santé prévoyance

Immeuble Aprilium - 114 Boulevard Marius Vivier Merle - 69439 LYON Cedex 03 www.april.fr



ETU0140 - BES200520 SYN4531 - BET180618

Prevoyance Bureaux d'etides (STNTEC)

Prévoyance Bureaux d'etides (STNTEC)

Prévoyance Bureaux d'etides (STNTEC)

PREVOYANCE:	Date d'effet souhaitée* : LLL / LLLL
VOTRE IDENTITÉ Nom(s):	. Prénom(s) :
VOTRE SITUATION SALAIRE ANNUEL BRUT:	(indispensable pour la mise en place de garanties prévoyance)
<b>BÉNÉFICIAIRES DES GARANTIES DÉCÈS</b> (Voir Fiche pratiq Je désigne :	ue Clause bénéficiaire)
mon conjoint survivant non divorcé ni séparé de corps par u de solidarité en vigueur au jour du décès, ou à défaut mes er à défaut mes père et mère par parts égales ou à défaut mes	nfants nés ou à naître, vivants ou représentés par parts égales,
autres bénéficiaires (préciser nom d'usage, nom de naissan de naissance, adresse de résidence, préciser la répartition s'il	
, à défaut mes héritiers par parts égales entre eux. Je peux modifier cette désignation à tout moment par écrit à APRIL	

\*Au plus tôt à la date d'entrée dans la société sous réserve de l'acceptation de l'assureur. L'acceptation de l'affiliation se matérialise par l'émission d'un certificat.

Je soussigné(e), certifie complets et exacts les renseignements portés sur la présente demande.

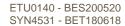
Signature du salarié précédée de la mention "lu et approuvé"

FAIT À : Libourne LE : 11/02/2021 SIGNATURE : lu et approucé

A

apric | santé prévoyance

Immeuble Aprilium - 114 Boulevard Marius Vivier Merle - 69439 LYON Cedex 03 www.april.fr





Je confirme mon affiliation, et en fonction des garanties souscrites, celles de mes ayants droit, aux régimes de complémentaire santé et prévoyance complémentaire obligatoires mis en place dans mon entreprise dans le cadré de la souscription par mon employeur des conventions d'assúrance SANTE BUREAUX Ď'ETUDES SOCLE (n°AE2020S03) et PREVOYANCE BUREAUX D'ETUDES (n°AE2018P02) souscrite par elle auprès d'AXERIA PREVOYANCE.

AXERIA PREVOYANCE: société anonyme au capital de 31.000.000 d'euros, dont le siège social est situé 90 avenue Félix Faure 69439 Lyon Cedex 03, RCS Lyon 350.261.129

J'ai été informé que les dispositions de ces conventions définissant les garanties, leurs modalités d'entrée en vigueur ainsi que les formalités à accomplir en cas de sinistre, figurent dans les notices valant conditions générales, référencées BES200520 (SAMTE BUREAUX D'ETUDES) SOCLE) et BET180618 (PREVOYANCE BUREAUX D'ETUDES) dont j'atteste en avoir reçu un exemplaire lors de ma demande d'affiliation, en avoir pris connaissance, en accepter les dispositions et l'avoir conservé.

Je déclare également avoir pris connaissance de l'extrait des statuts de l'Association des Assurés APRIL joint aux Notices, lesquels sont consultables dans leur intégralité sur www.association-assures-april.fr, ainsi que les conditions applicables aux opérations de gestion d'APRIL Santé Prévoyance.

Je déclare également avoir reçu un exemplaire des tableaux des garanties, en avoir pris connaissance, en accepter les dispositions et les avoir conservé.

Dans le cadre d'une modification de ces conventions par voie d'avenant, je prends acte que les Notices applicables sont celles dont j'ai pris connaissance lors de la signature de ma demande d'affiliation.

Dans le cadre d'une affiliation avec signature électronique, je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales d'utilisation du site faisant état des modalités d'affiliation.

Les données à caractère personnel recueillies par APRIL Santé Prévoyance sont indispensables au traitement de la demande d'affiliation. Elles sont régies par le Règlement (UE) n°2016/679 du 27 avril 2016 sur la protection des données.

En signant la demande d'affiliation, les personnes concernées donnent leur consentement au traitement de leurs données à caractère personnel.

Ces données font l'objet de traitements informatiques pour : l'étude, la souscription et la gestion des contrats d'assurance, la mise en œuvre des obligations légales et/ou réglementaires et l'amélioration des produits ou des prestations.

Par ailleurs, APRIL Santé Prévoyance met en œuvre un traitement ayant pour finalité la lutte contre la fraude à l'assurance pouvant donner lieu à

l'application de sanctions civiles, financières et/ou pénales et à l'inscription sur une liste des personnes présentant un risque de fraude.

Pour répondre à ses obligations légales, APRIL Santé Prévoyance met également en œuvre un traitement de surveillance ayant pour finalité la

lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme et l'application des sanctions financières. Ces données sont destinées à l'organisme assureur et à APRIL Santé Prévoyance en tant que responsables des traitements.

Selon les finalités des traitements, elles peuvent aussi être transmises à leurs partenaires, leurs sous-traitants ainsi qu'aux autorités publiques conformément à la loi

Pour mesurer et améliorer la qualité de service, les échanges de courriers, télécopies, courriels et conversations téléphoniques avec APRIL Santé Prévoyance, sont susceptibles d'être analysés et enregistrés et, à cette fin, de faire l'objet de traitements informatiques pour lesquels les données des personnes concernées ne peuvent être communiquées qu'à APRIL Santé Prévoyance, ses partenaires et sous-traitants.

Les données à caractère personnel pourront également être utilisées à des fins commerciales par APRIL sauf opposition, en faisant la demande auprès d'APRIL Santé Prévoyance soit par mail à gestion.collectives@april.com, soit par courrier à l'adresse mentionnée ci-dessous.

Les données à caractère personnel sont conservées pour la durée nécessaire à la finalité de leur traitement et conformément aux délais de prescriptions légales.

Elles sont susceptibles de faire l'objet de transferts hors de l'Union Européenne. Ces transferts sont encadrés par des règles de protection et de sécurité des données. Une information sur les données transférées ainsi que sur les destinataires sera fournie sur simple demande auprès d'APRIL Santé Prévoyance à l'adresse mentionnée ci-dessous.

Conformément aux dispositions du Règlement (UE) n°2016/679 du 27 avril 2016 sur la protection des données, les personnes concernées par un traitement de leurs données disposent d'un droit d'accès, de rectification, de limitation, de suppression, d'opposition pour motif légitime, d'un droit à la portabilité de leurs données, du droit de définir des directives relatives au sort de leurs données après leur décès, hormis les cas où la réglementation ne permet pas l'exercice de ces droits.

La caisse d'Assurance Maladie étant destinataire d'un certain nombre d'informations, les personnes concernées peuvent également s'opposer par écrit à tout moment à l'envoi par cette dernière de l'image reflet des décomptes de Régime obligatoire à APRIL Santé Prévoyance. Pour exercer un ou plusieurs de ces droits, il convient de fournir la copie d'une pièce justificative d'identité et de contacter le Délégué à la protection des données d'APRIL Santé Prévoyance soit par courrier à l'adresse suivante : Immeuble Aprilium - 114 boulevard Marius Vivier Merle - 69439 LYON Cedex 03 soit par mail à dpo.aspcollectives@april.com

Conformément aux dispositions de l'article L 561-45 du Code monétaire et financier, les personnes concernées par le traitement de surveillance de leurs données peuvent exercer leur droit d'accès auprès de la Commission Nationale Informatique et Libertés – 3 Place de Fontenoy – TSA 80715 – 75334 PARIS Cedex 07.

En cas de réclamation relative au traitement des données personnelles, il convient de contacter la Commission Nationale Informatique et Libertés sur son site internet www.cnil.fr ou par voie postale à l'adresse mentionnée ci-dessus.

1/2

OPCIL | santé prévoyance

Immeuble Aprilium - 114 Boulevard Marius Vivier Merle - 69439 LYON Cedex 03 www.april.fr

11/02/2021



ETU0140 - BES200520 SYN4531 - BET180618

En application des dispositions des articles L223-1 et suivants du Code de la consommation, il existe une liste d'opposition gratuite au démarchage téléphonique sur laquelle les personnes concernées peuvent s'inscrire, soit par voie postale, en écrivant à : Société OPPOSETEL – Service BLOCTEL – 6, rue Nicolas Siret – 10300 TROYES ; soit par connexion au site internet de la société OPPOSETEL à l'adresse suivante : bloctel.gouv.fr.

En tout état de cause, l'inscription sur cette liste n'interdit pas l'organisme assureur et APRIL Santé Prévoyance de les joindre téléphoniquement dans le cadre des relations contractuelles existantes.

Je soussigné(e) certifie avoir répondu personnellement avec exactitude et sincérité aux questions posées, n'avoir rien à déclarer ou omis de déclarer qui puisse induire en erreur les organismes assureurs de l'Association des Assurés APRIL. Je reconnais être informé(e) que toute réticence ou fausse déclaration entraînera l'application des sanctions prévues aux articles L113-8 et L113-9 du Code des assurances.

J'accepte que mes coordonnées soient communiquées à des partenaires d'APRIL Santé Prévoyance afin de leur permettre de me proposer de nouveaux produits ou offres de services.

Je soussigné(e), certifie complets et exacts les renseignements portés sur la présente demande.

Signature du salarié précédée de la mention "lu et approuvé" lu et approuvé

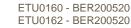
FAIT À : Libourne LE : 11/02/2021

SIGNATURE :

Immeuble Aprilium - 114 Boulevard Marius Vivier Merle - 69439 LYON Cedex 03 www.april.fr

S.A.S.U au capital de 540 640 € - RCS Lyon 428 702 419 - Intermédiaire en assurances - immatriculée à l'ORIAS sous le N° 07 002 609 (www.orias.fr). Autorité de contrôle prudentiel et de résolution - 4 Place de Budapest - CS 92459 – 75436 Paris Cedex 09

**OPCIL** | santé prévoyance









RENSEIGNEMENTS  Nom du salarié :	Date d'effet souhaitée* :
	de mes ayants droit. Le niveau des renforts choisi sera identique pour l'ensemble des bénéficiaires, les cotisations étant à ma charge exclusive.

\* Au plus tôt au lendemain de réception du dossier complet sous réserve de l'acceptation de l'assureur.

Choisissez votre Niveau de renfort	Renfort 1	Renfort 2	Renfort 3	Renfort 4	Renfort 5
☐ Vous et vos enfants	11,00 €	25,00 €	37,30 €	44,60 €	58,40 €
□ Votre conjoint	8,00 €	18,00 €	25,40 €	30,40 €	39,80 €
Calculez la cotisation totale mensuelle TTC des renforts	€	€	€	€	€
Calculez la cotisation totale annuelle TTC des renforts	€	€	€	€	€

Les cotisations sont valables jusqu'au 31/12/2021 sous réserve de toutes évolutions législatives et réglementaires. Les cotisations évoluent contractuellement au 1er janvier de chaque année ou en cours d'année conformément aux Notices valant Conditions Générales. Les tarifs indiqués sont susceptibles d'être revus en fonction de l'affiliation au régime local ou général de chaque bénéficiaire.

ETU0160 | Garanties : MCXX | Criteres : cdpar = 1 / jvagt = 1 / tycom = 9 / millsm = 202003 / rgobl = 1 / dtrait = 20210101 / jcrng = 0

#### PIÈCES À JOINDRE OBLIGATOIREMENT :

 Le mandat de prélèvement SEPA si vous optez pour un règlement par prélèvement. Signature de l'adhérent précédée de la mention "lu et approuvé". lu et approucé

FAIT À: Libourne LE:11/02/2021 SIGNATURE:

A

opri∟ santé prévoyance

Immeuble Aprilium - 114 Boulevard Marius Vivier Merle - 69439 LYON Cedex 03  $\underline{\text{www.april.fr}}$ 



ETU0140 - BES200520 SYN4531 - BET180618

### **RÉSILIATION INFRA ANNUELLE**

(résiliation de contrats de surcomplémentaire santé, d'extension individuelle de garanties collectives et de complémentaire santé)

#### Contrat 1

RESILIATION DE L'ANCIEN CONTRAT (RESILIATION INFRA-ANNUELLE — ARTICLE L113-15-2 DU CODE DES ASSURANCES)				
S'agit-il d'une reprise à la concurrence d'un contrat de plus de 12 mois ?	[]OUI []NON			
Votre contrat de complementaire sante actuel.	Nom de la société d'assurance : Adresse : CP : Référence contrat : Nom de l'adhérent / souscripteur du contrat :			

#### Contrat 2

RESILIATION DE L'ANCIEN CONTRAT (RESILIATION INFRA-ANNUELLE — ARTICLE L113-15-2 DU CODE DES ASSURANCES)					
S'agit-il d'une reprise à la concurrence d'un contrat de plus de 12 mois ?	[]OUI []NON				
votre contrat de complémentaire sante de la les la resination de la la les la resination de la	Nom de la société d'assurance : Adresse : CP : Référence contrat : Nom de l'adhérent / souscripteur du contrat :				

#### Contrat 3

RESILIATION DE L'ANCIEN CONTRAT (RESILIATION INFRA-ANNUELLE — ARTICLE L113-15-2 DU CODE DES ASSURANCES)				
S'agit-il d'une reprise à la concurrence d'un contrat de plus de 12 mois ?	[]OUI []NON			
Si OUI, APRIL Santé Prévoyance prend automatiquement en charge la résiliation de votre contrat de complémentaire santé actuel. Veuillez nous préciser les coordonnées de la société d'assurance actuelle :	Nom de la société d'assurance :			

#### Contrat 4

RESILIATION DE L'ANCIEN CONTRAT (RESILIATION INFRA-ANNUELLE — ARTICLE L113-15-2 DU CODE DES ASSURANCES)					
S'agit-il d'une reprise à la concurrence d'un contrat de plus de 12 mois ?	[]OUI []NON				
Si OUI, APRIL Santé Prévoyance prend automatiquement en charge la résiliation de votre contrat de complémentaire santé actuel. Veuillez nous préciser les coordonnées de la société d'assurance actuelle :	Nom de la société d'assurance : Adresse : CP : Référence contrat : Nom de l'adhérent / souscripteur du contrat :				

Andrew

**αρ**Γι∟ | santé prévoyance

Immeuble Aprilium - 114 Boulevard Marius Vivier Merle - 69439 LYON Cedex 03 www.april.fr

11/02/2021



### ADHESION SALARIÉ Non affiliés AGIRC Santé Bureaux d'études (SYNTEC) SOUSCRIPTION RENFORTS DE GARANTIES

Je demande mon adhésion à l'Association des Assurés APRIL et, selon les garanties choisies, aux conventions souscrites par elle auprès d'AXERIA PREVOYANCE (SANTE BUREAUX D'ETUDES RENFORT n°AE2020S05).

AXERIA PREVOYANCE: société anonyme au capital de 31.000.000 d'euros, dont le siège social est situé 90 avenue Félix Faure 69439 Lyon Cedex 03, RCS Lyon 350.261.129.

Je déclare avoir reçu et pris connaissance, avant la conclusion du contrat, des Documents d'Information Produit référencés BER200520DIP.

J'ai été informé que les dispositions de cette (ces) convention(s) définissant les garanties, leurs modalités d'entrée en vigueur ainsi que les formalités à accomplir en cas de sinistre, figurent dans la(les) Notice(s) valant conditions générales, référencée(s) BER200520 (SANTE BUREAUX D'ETUDES RENFORT) dont j'atteste en avoir reçu un exemplaire lors de ma demande d'adhésion, en avoir pris connaissance, en accepter les dispositions et l'(les)avoir conservé(s).

Je déclare également avoir pris connaissance de l'extrait des statuts de l'Association des Assurés APRIL joint à la (aux) Notice(s), lesquels sont consultables dans leur intégralité sur www.association-assures-april.fr, ainsi que les conditions applicables aux opérations de gestion d'APRIL Santé Prévoyance.

Je déclare également avoir reçu un exemplaire du (des) tableau(x) des garanties, en avoir pris connaissance, en accepter les dispositions et l'(les)avoir conservé(s)

Dans le cadre d'une modification de cette (ces) convention(s) par voie d'avenant, je prends acte que la (les) Notice(s) applicable(s) est (sont) celle(s) dont j'ai pris connaissance lors de la signature de ma demande d'adhésion.

Dans le cadre d'une adhésion avec signature électronique, je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales d'utilisation du site faisant état des modalités d'adhésion.

J'atteste être informé(e) que mon (mes contrat(s) est (sont) renouvelable(s) par tacite reconduction à chaque échéance annuelle, soit au 31 décembre de chaque année. Mon droit à renonciation peut être exercé suivant le modèle de lettre inclus dans les Notices.

Les données à caractère personnel recueillies par APRIL Santé Prévoyance sont indispensables au traitement de la demande d'adhésion. Elles sont régies par le Règlement (UE) n°2016/679 du 27 avril 2016 sur la protection des données.

En signant la demande d'adhésion, les personnes concernées donnent leur consentement au traitement de leurs données à caractère personnel.

Ces données font l'objet de traitements informatiques pour : l'étude, la souscription et la gestion des contrats d'assurance, la mise en œuvre des obligations légales et/ou réglementaires et l'amélioration des produits ou des prestations.

Par ailleurs, APRIL Santé Prévoyance met en œuvre un traitement ayant pour finalité la lutte contre la fraude à l'assurance pouvant donner lieu à l'application de sanctions civiles, financières et/ou pénales et à l'inscription sur une liste des personnes présentant un risque de fraude. Pour répondre à ses obligations légales, APRIL Santé Prévoyance met également en œuvre un traitement de surveillance ayant pour finalité la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme et l'application des sanctions financières. Ces données sont destinées à l'organisme assureur et à APRIL Santé Prévoyance en tant que responsables des traitements. Selon les finalités des traitements, elles peuvent aussi être transmises à leurs partenaires, leurs sous-traitants ainsi qu'aux autorités publiques

conformément à la loi

Pour mesurer et améliorer la qualité de service, les échanges de courriers, télécopies, courriels et conversations téléphoniques avec APRIL Santé Prévoyance, sont susceptibles d'être analysés et enregistrés et, à cette fin, de faire l'objet de traitements informatiques pour lesquels les données des personnes concernées ne peuvent être communiquées qu'à APRIL Santé Prévoyance, ses partenaires et sous-traitants.

Les données à caractère personnel pourront également être utilisées à des fins commerciales par APRIL sauf opposition, en faisant la demande

auprès d'APRIL Santé Prévoyance soit par mail à gestion.collectives@april.com, soit par courrier à l'adresse mentionnée ci-dessous.

Les données à caractère personnel sont conservées pour la durée nécessaire à la finalité de leur traitement et conformément aux délais de

prescriptions légales.
Elles sont susceptibles de faire l'objet de transferts hors de l'Union Européenne. Ces transferts sont encadrés par des règles de protection et de sécurité des données. Une information sur les données transférées ainsi que sur les destinataires sera fournie sur simple demande auprès d'APRIL Santé Prévoyance à l'adresse mentionnée ci-dessous.

Conformément aux dispositions du Règlement (UE) n°2016/679 du 27 avril 2016 sur la protection des données, les personnes concernées par un traitement de leurs données disposent d'un droit d'accès, de rectification, de limitation, de suppression, d'opposition pour motif légitime, d'un droit à la portabilité de leurs données, du droit de définir des directives relatives au sort de leurs données après leur décès, hormis les cas où la réglementation ne permet pas l'exercice de ces droits.

La caisse d'Asyrance Maladie étant destinataire d'un certain nombre d'informations, les personnes concernées peuvent également s'opposer par écrit à tout moment à l'envoi par cette dernière de l'image reflet des décomptes de régime obligatoire à APRIL Santé Prévoyance.

Pour exercer un ou plusieurs de ces droits, il convient de fournir la copie d'une pièce justificative d'identité et de contacter le Délégué à la protection des données d'APRIL Santé Prévoyance soit par courrier à l'adresse suivante : Immeuble Aprilium - 114 boulevard Marius Vivier Merle - 69439 LYON

Cedex 03 soit par mail à dpo.aspcollectives@april.com
Conformément aux dispositions de l'article L 561-45 du Code monétaire et financier, les personnes concernées par le traitement de surveillance de leurs données peuvent exercer leur droit d'accès auprès de la Commission Nationale Informatique et Libertés – 3 Place de Fontenoy – TSA 80715 – 75334 PARIS Cedex 07.

En cas de réclamation relative au traitement des données personnelles, il convient de contacter la Commission Nationale Informatique et Libertés sur son site internet www.cnil.fr ou par voie postale à l'adresse mentionnée ci-dessus.

**OP** | santé prévoyance

Immeuble Aprilium - 114 Boulevard Marius Vivier Merle - 69439 LYON Cedex 03 www.april.fr

11/02/2021

1/2

2/2

# april

## ADHESION SALARIÉ Non affiliés AGIRC Santé Bureaux d'études (SYNTEC) SOUSCRIPTION RENFORTS DE GARANTIES

En application des dispositions des articles L223-1 et suivants du Code de la consommation, il existe une liste d'opposition gratuite au démarchage téléphonique sur laquelle les personnes concernées peuvent s'inscrire, soit par voie postale, en écrivant à : Société OPPOSETEL – Service BLOCTEL – 6, rue Nicolas Siret – 10300 TROYES ; soit par connexion au site internet de la société OPPOSETEL à l'adresse suivante : bloctel.gouv.fr. En tout état de cause, l'inscription sur cette liste n'interdit pas l'organisme assureur et APRIL Santé Prévoyance de les joindre téléphoniquement dans le cadre des relations contractuelles existantes.

Je m'engage à informer l'ensemble des personnes concernées par la présente adhésion, de leur qualité d'assuré, et à leur transmettre les informations qui me sont communiquées par APRIL Santé Prévoyance concernant le traitement de leurs données personnelles et les droits dont elles bénéficient.

Je soussigné(e) certifie avoir répondu personnellement avec exactitude et sincérité aux questions posées, n'avoir rien à déclarer ou omis de déclarer qui puisse induire en erreur l'organisme assureur de l'Association des Assurés APRIL. Je reconnais être informé(e) que toute réticence ou fausse déclaration entraînera l'application des sanctions prévues aux articles L113-8 et L113-9 du Code des assurances.

J'accepte que mes coordonnées soient communiquées à des partenaires d'APRIL Santé Prévoyance afin de leur permettre de me proposer de nouveaux produits ou offres de services.

Signature de l'adhérent précédée de la mention "lu et approuvé". **lu et approucé** 

FAIT À : Libourne LE :11/02/2021 SIGNATURE :

opri∟ santé prévoyance

Immeuble Aprilium - 114 Boulevard Marius Vivier Merle - 69439 LYON Cedex 03 www.april.fr



## ADHESION SALARIÉ Non affiliés AGIRC Santé Bureaux d'études (SYNTEC) MODE PAIEMENT

Remboursement prestations
Coordonnées IBAN de l'adhérent (ces données sont à compléter si différents de celles du paiement des

$ \begin{array}{c c} cotisations \\ \hline F R 7 6 \hline 1 0 0 5 \hline 7 1 9 0 \hline 1 \\ \hline \textit{Num\'ero d'identification international du compte bar} \end{array} $			du compte :	DNNET MARQUET
Mode de paiem	<b>ent</b> de vos	contrats cor	nplémentaire	s individuels
Choix du mode de paien Indiquez le jour qui vous para pour le prélèvement de votre	ît le plus favorable	et le 10 du mois		
Périodicité	Annuelle	Semestrielle	Trimestrielle	Mensuelle
Prélèvement				
Chèque			/	/
Mandat de pré	elèvement	SEPA		
Merci de renseigner ce mand En signant ce formulaire de ma compte, et votre banque à débi remboursé par votre banque s demande de remboursement d un prélèvement autorisé.	ndat, vous autorisez A ter votre compte confo elon les conditions dé	ASP à envoyer des in ormément aux instruc ecrites dans la conve	structions à votre band ctions d'ASP. Vous béi ntion que vous avez p	que pour débiter votre néficiez du droit d'être passée avec elle. Une
Veuillez compléter les chan Nom et Prénom ou Raison so BOISSONNET MARQUET Romain Adresse*: 27 rue Pierre Benoit Réside Code Postal*: 3 3 5 0 0 Ville	ociale* : ence Ribeyrol Appartement51 !		Nom du créancier : I.C.S. : <b>FR85COL42</b> Adresse du créancie APRIL Santé Prévo TSA 80004 - 69439	<b>23146</b> er : yance
Pays*: France  Les coordonnées de votre co  Joindre un Relevé d'Identite  FR76/1005/7190/  Numéro d'identification international du compte b  BIC CMCIFRPD  Code international d'identification de votre banque	mpte*:  é Bancaire  / 1 1 0 0 / 0 2 0 9 / ancaire - IBAN (International Bank A	5 3 7 0 / 4 8 7 Account Number)	Type de paiement*  Signé à* : Date* : Signature(s)* :	ponctuel
Note: Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque. Les informations contenues dans le présent mandat, font l'objet d'un traitement informatique par ASP pour la gestion de vos prélèvements et ne sont transmis à cet effet qu'à votre banque. Conformément au Règlement (UE) n°2016/679 du 27 avril 2016 sur la protection des données, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de limitation, de suppression, d'opposition pour motif légitime, d'un droit à la portabilité de vos données ainsi que du droit de définir des directives relatives au sort de vos données après votre décès, hormis les cas où la réglementation ne permet pas l'exercice de ces droits. Vous pouvez exercer vos droits auprès du Délégué à la protection des données personnelles soit par courrier à l'adresse suivante : APRIL Santé Prévoyance - 69439 LYON CEDEX 03, soit par mail à dpo.aspcollectives@april.com.				
Référence Unique du Mandat (Ne pas compléter) :				
S.A.S.U au capital de 540 640 € - RCS Lycontrôle prudentiel et de résolution - 4 Plac	www.april.fr		· Merle - 69439 LYON Cede lée à l'ORIAS sous le N° 07 00	

Collège Ensemble du personnel

Socie à adhésion obligatoire souscrit par l'entreprise

Les garanties s'appliquent conformément à la Notice valant Conditions Générales.

Les garanties sont exprimées en euros, frais réels ou en pourcentage de la base de remboursement de la Sécurité sociale et incluent les remboursements du régime obligatoire (sauf pour les prestations exprimées en euros ou en PMSS), et dans la limite des frais réellement engagés. Les forfaits et plafonds de garanties exprimés au sein du tableau des garanties s'entendent par assuré. Ces niveaux de garanties sont responsables : les garanties et niveaux de remboursements seront automatiquement adaptés en fonction des évolutions législatives et réglementaires régissant les "contrats responsables".

HOSPITA	LISATION (1)	Conventionnel+
	Honoraires	
н	Médecin DPTAM en secteur conventionné (2)	200% BR
	Médecin non DPTAM en secteur conventionné (2)	180% BR
	Médecins en secteur non conventionné	175% BR
	Frais de séjour	175% BR
	Forfait journalier hospitalier (sans limitation de durée)	100% FR
	Forfait actes lourds	100% FR
	Chambre particulière en secteur conventionné - Par journée ou par nuitée	45€
	Lit d'accompagnant en secteur conventionné - Par nuitée	45€
SOINS CO	OURANTS *	Conventionnel+
()	Honoraires médicaux généralistes : Consultations / visites / consultations en ligne Médecins DPTAM (2)	100% BR
<b>Y</b> )	Médecins non DPTAM (2) ou non conventionné	100% BR
	Honoraires médicaux spécialistes : Consultations / visites / consultations en ligne Médecins DPTAM (2)	200% BR
	Médecins non DPTAM (2) ou non conventionné	180% BR
	Honoraires paramédicaux	100% BR
	Analyses et examens de laboratoire	100% BR
	Actes techniques médicaux Médecins DPTAM (2)	150% BR
	Médecins non DPTAM (2)	130% BR
	Actes d'imagerie médicale + actes d'échographie Médecins DPTAM (2)	100% BR
	Médecins non DPTAM (2)	100% BR
	Matériel médical : appareillage et prothèses médicales (Hors aides auditives et optique)	175% BR
	Frais de Transport sanitaire acceptés par le régime obligatoire	100% BR
	Médicaments (remboursés par le régime obligatoire)	100% BR
	Cure thermale remboursée par le régime obligatoire (3)	-
AIDE AUI	DITIVES	Conventionnel+
	Aides auditives jusqu'au 31/12/2020 (max 2 / an)	450€ / oreille (avec un minimum de 100% BR)
	A compter du 01/01/2021 (Prise en charge d'un équipement par oreille une fois tous les quatre ans, à compter de la date de dernière acquisition) :	
	Equipements de Classe I "100% Santé" (4) (5)	100% FR
	Equipements de Classe II "Offre Libre" dans la limite de 1 700€ / oreille sous déduction du remboursement du régime obligatoire (4)	450€ / oreille (avec un minimum de 100% BR)
	Accessoires et fournitures	100% BR

Collège Ensemble du personnel

Socle à adhésion obligatoire souscrit par l'entreprise

Les garanties s'appliquent conformément à la Notice valant Conditions Générales.

Les garanties sont exprimées en euros, frais réels ou en pourcentage de la base de remboursement de la Sécurité sociale et incluent les remboursements du régime obligatoire (sauf pour les prestations exprimées en euros ou en PMSS), et dans la limite des frais réellement engagés. Les forfaits et plafonds de garanties exprimés au sein du tableau des garanties s'entendent par assuré. Ces niveaux de garanties sont responsables : les garanties et niveaux de remboursements seront automatiquement adaptés en fonction des évolutions législatives et réglementaires régissant les "contrats responsables".

DENTAIR	E	Conventionnel+
(0.0)	Soins	100% BR
	Soins avec dépassements d'honoraires dont Inlays/Onlays	150% BR
	Soins et prothèses dentaires "100% Santé" (5) (6)	100% FR
	Autres prothèses dentaires remboursées par le régime obligatoire "Offre Modérée" et "Offre Libre" (6)	** limité à 3 prothèses par an et par assuré hors couronne sur implant - Au-delà, la garantie est remboursée à hauteur de 125%BR
	Inlays cores **	150% BR
	Prothèses dentaires prises en charge par le régime obligatoire y compris couronne sur implant (dents du sourire (7)) **	250% BR
	Prothèses dentaires prises en charge par le régime obligatoire y compris couronne sur implant (dents de fond de bouche (8)) **	200% BR
	Orthodontie prise en charge par le régime obligatoire (par semestre de traitement et par assuré)	250% BR
	Prothèses dentaires non prises en charge par le régime obligatoire (3)	150€
	Orthodontie non prise en charge par le régime obligatoire (par semestre de traitement et par assuré) (9)	-
	Implantologie non remboursée par le régime obligatoire (3)	500€
	Parodontologie (3)	-

Collège Ensemble du personnel

Socle à adhésion obligatoire souscrit par l'entreprise

Les garanties s'appliquent conformément à la Notice valant Conditions Générales.

Les garanties sont exprimées en euros, frais réels ou en pourcentage de la base de remboursement de la Sécurité sociale et incluent les remboursements du régime obligatoire (sauf pour les prestations exprimées en euros ou en PMSS), et dans la limite des frais réellement engagés. Les forfaits et plafonds de garanties exprimés au sein du tableau des garanties s'entendent par assuré. Ces niveaux de garanties sont responsables : les garanties et niveaux de remboursements seront automatiquement adaptés en fonction des évolutions législatives et réglementaires régissant les "contrats responsables".

OPTIQUE Conventionnel+



S'agissant des lunettes, dans le cadre de votre forfait les remboursements des montures sont limités à 100 euros en Classe B et 30 euros en Classe A. La garantie s'applique aux frais exposés pour l'acquisition d'un équipement composé de deux verres et d'une monture par période de deux ans à compter de la dernière acquisition ou par période d'un an pour les enfants de moins de 16 ans ou en cas d'évolution de la vue. Renouvellement anticipé possible si justifié par l'un des cas visés par la liste mentionnée à l'article L165-1 du Code de la Sécurité sociale.

Forfait incluant le ticket modérateur et la prise en charge du régime obligatoire, non cumulable d'une année sur l'autre.

### Equipement 100% santé (Classe A y compris prestation d'appairage et d'adaptation de la correction visuelle) (10)

ia correction visuolicy (10)	
Verre toute correction (5)	100% FR
Prise en charge de la monture limitée à	30€
Equipement "Offre Libre" (Classe B) (10)	
Verre Simple Foyer, Sphérique (forfait par verre)	
sphère de -6 à +6 (Pour les - 16 ans)	40€
sphère de -6 à +6 (Pour les 16 ans et +)	70€
sphère de -6,25 à -12 ou de +6,25 à +12 (Pour les - 16 ans)	75€
sphère de -6,25 à -12 ou de +6,25 à +12 (Pour les 16 ans et +)	80€
sphère <-12 ou >+12 (Pour les - 16 ans)	80€
sphère <-12 ou >+12 (Pour les 16 ans et +)	90€
Verre Simple Foyer, Sphéro-cylindrique (forfait par verre)	
cylindre <=+4 sphère de -6 à 0 (Pour les - 16 ans)	50€
cylindre <=+4 sphère de -6 à 0 (Pour les 16 ans et +)	80€
Sphère >0 et (Sphère + cylindre) <=+6 (Pour les - 16 ans)	50€
Sphère >0 et (Sphère + cylindre) <=+6 (Pour les 16 ans et +)	80€
Sphère >0 et (Sphère + cylindre) >+6 (Pour les - 16 ans)	80€
Sphère >0 et (Sphère + cylindre) >+6 (Pour les 16 ans et +)	90€
cylindre <=+4 sphère <-6 (Pour les - 16 ans)	80€
cylindre <=+4 sphère <-6 (Pour les 16 ans et +)	90€
cylindre >+4 sphère de -6 à 0 (Pour les - 16 ans)	90€
cylindre >+4 sphère de -6 à 0 (Pour les 16 ans et +)	100€
cylindre >+4 sphère <-6 (Pour les - 16 ans)	100€
cylindre >+4 sphère <-6 (Pour les 16 ans et +)	110€

Collège Ensemble du personnel

Socle à adhésion obligatoire souscrit par l'entreprise

Les garanties s'appliquent conformément à la Notice valant Conditions Générales.

Les garanties sont exprimées en euros, frais réels ou en pourcentage de la base de remboursement de la Sécurité sociale et incluent les remboursements du régime obligatoire (sauf pour les prestations exprimées en euros ou en PMSS), et dans la limite des frais réellement engagés. Les forfaits et plafonds de garanties exprimés au sein du tableau des garanties s'entendent par assuré. Ces niveaux de garanties sont responsables : les garanties et niveaux de remboursements seront automatiquement adaptés en fonction des évolutions législatives et réglementaires régissant les "contrats responsables".

OPTIQUE		Conventionnel+
	Equipement "Offre Libre" (Classe B) (10)	
$\infty$	Verre Multi-focal ou Progressif Sphérique (forfait par verre)	
	sphère de -4 à +4 (Pour les - 16 ans)	105€
	sphère de -4 à +4 (Pour les 16 ans et +)	130€
	sphère <-4 ou >+4 (Pour les - 16 ans)	115€
	sphère <-4 ou >+4 (Pour les 16 ans et +)	140€
	Verre Multi-focal ou Progressif Sphéro-cylindrique (forfait par verre)	
	cylindre <=+4, sphère de -8 à 0 (Pour les - 16 ans)	125€
	cylindre <=+4, sphère de -8 à 0 (Pour les 16 ans et +)	150€
	Sphère >0 et (Sphère + cylindre) <=+8 (Pour les - 16 ans)	125€
	Sphère >0 et (Sphère + cylindre) <=+8 (Pour les 16 ans et +)	150€
	Sphère >0 et (Sphère + cylindre) >+8 (Pour les - 16 ans)	135€
	Sphère >0 et (Sphère + cylindre) >+8 (Pour les 16 ans et +)	160€
	cylindre >+4, sphère de -8 à 0 (Pour les - 16 ans)	125€
	cylindre >+4, sphère de -8 à 0 (Pour les 16 ans et +)	150€
	sphère <-8 (Pour les - 16 ans)	135€
	sphère <-8 (Pour les 16 ans et +)	160€
	Monture (Pour les - 16 ans)	60€
	Monture (Pour les 16 ans et +)	80€
	Prestation d'adaptation de la correction visuelle	50% des frais réels
	Equipement mixte (combinaison de verres et montures de Classes A et B)	Se référer aux montants des équipements de la Classe B, sous déduction des remboursements (y compris celui du régime obligatoire) des équipements de la Classe A, pris en charge à hauteur des frais réels.
	Combinaisons de verres	1 verre simple + 1 verre complexe, ou 1 verre simple + 1 verre hypercomplexe, ou 1 verre complexe + 1 verre hypercomplexe
	Lentilles prescrites acceptées ou refusées par le régime obligatoire y compris lentilles jetables (3)	85€ (avec au minimum le remboursement du ticket modérateur pour les lentilles acceptées)
	Chirurgie refractive de l'œil (par œil)	600€
	Partenariat Optique	Des avantages tarifaires chez 2500 opticiens référencés

Collège Ensemble du personnel

Socle à adhésion obligatoire souscrit par l'entreprise

Les garanties s'appliquent conformément à la Notice valant Conditions Générales.

Les garanties sont exprimées en euros, frais réels ou en pourcentage de la base de remboursement de la Sécurité sociale et incluent les remboursements du régime obligatoire (sauf pour les prestations exprimées en euros ou en PMSS), et dans la limite des frais réellement engagés. Les forfaits et plafonds de garanties exprimés au sein du tableau des garanties s'entendent par assuré. Ces niveaux de garanties sont responsables : les garanties et niveaux de remboursements seront automatiquement adaptés en fonction des évolutions législatives et réglementaires régissant les "contrats responsables".

TION	Conventionnel+
Actes de prévention des contrats responsables (12)	100% BR
Sevrage tabagique (3) (sur prescription médicale et présentation d'une facture acquittée)	
Contraception féminine (3) (sur prescription médicale et présentation d'une facture acquittée)	-
Vaccin anti-grippe (3) (sur prescription médicale et présentation d'une facture acquittée)	-
Equilibre alimentaire et produits diététiques (sur prescription médicale et présentation d'une facture acquittée) (3)	-
Médecine douce : ostéopathe, diététicien, psychomotricien, psychologue, podologue, acupunteur, tabacologue, chiropracteur, pédicure (3)	20€ / consultation (2 séances / an)
Forfait naissance/adoption (13)	-
Vaccins prescrits non remboursés (3) (sur prescription médicale et présentation d'une facture acquittée)	-
Ostéodensiométrie osseuse (3) (sur prescription médicale et présentation d'une facture acquittée)	-
Soins inopinés effectués à l'étranger remboursés par le régime obligatoire	100% BR
Assistance (Fonds d'actions solidaires) (14)	Oui

- (1) Sont uniquement concernés les frais de médecine, chirurgie, obstétrique, psychiatrie (hors chirurgie esthétique).
- (2) Dispositifs de Pratique Tarifaire Maîtrisée (CAS, OPTAM, OPTAM-CO et tout autre dispositif) ayant pour objet l'encadrement des dépassements d'honoraires des professionnels de santé conventionnés.
- (3) Par année civile et par assuré.
- (4) Selon la liste définie par l'arrêté du 14 novembre 2018 sur la prise en charge des aides auditives.
- (5) Remboursement limité au prix limite de vente.
- (6) Selon la liste définie par la convention dentaire du 21 juin 2018.
- $(7) Les dents du sourire correspondent aux dents <math>n^{\circ}$  11, 12, 13, 14, 21, 22, 23, 24, 31, 32, 33, 34, 41, 42, 43 et 44.
- (9) Reconstituée sur base TO90.
- (10) Selon la liste définie par l'arrêté du 3 décembre 2018 sur la prise en charge de l'optique médicale.
- (11) Voir conditions chez nos opticiens référencés
- (12) Les actes de prévention définis dans l'arrêté du 8/06/2006 sont au moins remboursés au ticket modérateur
- (13) Forfait doublé en cas de naissances multiples
- (14) Fonds d'actions solidaires ouverts à l'ensemble des salariés des sociétés adhérentes à l'Association des Assurés APRIL. Les assurés peuvent accéder à l'ensemble de ces services ainsi qu'à leurs modalités de mise en œuvre en consultant le site de l'Association www.association-assures-april.fr
- \* Conformément à la loi du 08/08/2014 : la participation forfaitaire et les franchises médicales appliquées par la Sécurité sociale ne sont pas prises en charge. Les visites, consultations et actes techniques d'imagerie (radiologie) réalisés par des médecins hors parcours de soins pourront donner lieu à des hausses du ticket modérateur et/ou des dépassements d'honoraires que ce contrat ne pourra rembourser. Les actes de prévention définis dans l'arrêté du 8/06/2006 sont au moins remboursés au ticket modérateur.

## Santé Bureaux d'études

Collège Ensemble du personnel

## Renforts à adhésion facultative souscrits en complément de votre contrat Socie

Les garanties s'appliquent conformément à la Notice valant Conditions Générales.

Garanties s'ajoutant aux garanties du contrat socle et s'appliquant après déduction des prestations du régime obligatoire et le cas échéant du contrat socle, dans la limite des frais réellement engagés.

HOCDIT	ALICATION	Nivoov 1	Nivoqu 2	Nivoou 2	Nivoov 4	Nivoov E
HUSPIT	ALISATION	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 4	Niveau 5
	Frais de séjour (limité à 30 jours en psychiatrie)	25% BR	25% BR	50% BR	75% BR	100% BR
п	Honoraires					
	Médecin DPTAM en secteur conventionné (1)	25% BR	25% BR	50% BR	75% BR	100% BR
	Médecin non DPTAM en secteur conventionné (1)	25% BR	25% BR	50% BR	75% BR	100% BR
	Médecins en secteur non conventionné	25% BR	25% BR	50% BR	75% BR	100% BR
	Chambre particulière en secteur conventionné - Par journée ou par nuitée	15€	45€	45€	45€	45€
	Frais d'accompagnant en secteur conventionné	15€ / jour	45€ / jour	45€ / jour	45€ / jour	45€ / jour
SOINS C	OURANTS	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 4	Niveau 5
() !	Honoraires médicaux généraliste - Médecins DPTAM (1)	50% BR	120% BR	120% BR	125% BR	150% BR
V	Honoraires médicaux généraliste - Médecins non DPTAM et en secteur non conventionné (1)	30% BR	100% BR	100% BR	125% BR	150% BR
	Honoraires médicaux spécialiste - Médecins DPTAM (1)	25% BR	105% BR	105% BR	125% BR	150% BR
	Honoraires médicaux spécialiste - Médecins non DPTAM et en secteur non conventionné (1)	25% BR	25% BR	50% BR	75% BR	100% BR
	Actes techniques médicaux - Médecins DPTAM (1)	20% BR	20% BR	50% BR	75% BR	100% BR
	Actes techniques médicaux - Médecins non DPTAM (1)	20% BR	20% BR	50% BR	75% BR	100% BR
	Actes de radiologie - Médecins DPTAM (1)	45% BR	70% BR	100% BR	125% BR	150% BR
	Actes de radiologie - Médecins non DPTAM (1)	25% BR	50% BR	75% BR	100% BR	125% BR
	Matériel médical : appareillage et prothèses médicales (Hors aides auditives et optique)	25% BR	25% BR	50% BR	75% BR	150% BR
AIDE AU	IDITIVES	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 4	Niveau 5
	Aides auditives jusqu'au 31/12/2020 (max 2 / an)	150€ / oreille	550€ / oreille	550€ / oreille	550€ / oreille	550€ / oreille
	A compter du 01/01/2021 (Prise en charge d'un équipement par oreille une fois tous les quatre ans, à compter de la date de dernière acquisition):					
	Equipements de Classe II "Offre Libre" (2)	150€ / oreille		550€ / oreille	550€ / oreille	550€ / oreille
	Accessoires	100% BR				

### Santé Bureaux d'études

Collège Ensemble du personnel

## Renforts à adhésion facultative souscrits en complément de votre contrat Socie

Les garanties s'appliquent conformément à la Notice valant Conditions Générales.

Garanties s'ajoutant aux garanties du contrat socle et s'appliquant après déduction des prestations du régime obligatoire et le cas échéant du contrat socle, dans la limite des frais réellement engagés.

DENTAIR	RE (3)	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 4	Niveau 5
	Soins avec ou sans dépassements dont Inlays- Onlays	50% BR	50% BR	75% BR	100% BR	125% BR
	PROTHÈSES * limité à 3 prothèses par an et par assuré hors couronne sur implant					
	Prothèses prises en charge par le régime obligatoire "Offre modérée" et "Offre libre" (4)					
	Prothèses dentaires prises en charge par le régime obligatoire y compris couronne sur implant (dents du sourire) *	50% BR	200% BR	200% BR	200% BR	250% BR
	Prothèses dentaires prises en charge par le régime obligatoire y compris couronne sur implant (dents du fond de bouche) *	25% BR	175% BR	175% BR	200% BR	250% BR
	Inlays cores *	50% BR	50% BR	100% BR	150% BR	200% BR
	Prothèses dentaires non prises en charge par le régime obligatoire * (5) (6)	50€	150€	160€	200€	250€
	Orthodontie prise en charge par le régime obligatoire	50% BR	100% BR	100% BR	125% BR	150% BR
	Orthodontie non prise en charge par le régime obligatoire (6)	250% BR				
	Parodontologie non remboursée par le régime obligatoire (5)	200€	300€	300€	350€	400€
	Implants dentaires (5)	-	-	100€	150€	200€
OPTIQUI	≣ (3)	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 4	Niveau 5



La garantie Equipement Optique s'applique aux frais exposés pour l'acquisition d'un équipement composé de deux verres et d'une monture par période de deux ans à compter de la dernière acquisition ou par période d'un an pour les enfants de moins de 16 ans ou en cas d'évolution de la vue.

Equipements de Classe B "Offre libre" (7
--

Monture - 16 ans	15€	40€	60€	80€	100€
Monture 16 ans et +	20€	70€	75€	100€	125€
Verres simples sphériques et sphéro- cylindriques - 16 ans et 16 ans et +	20€	40€	80€	120€	160€
Verres multifocaux ou progressifs sphériques ou sphéro-cylindriques - 16 ans	20€	40€	80€	120€	160€
Verres multifocaux ou progressifs sphériques ou sphéro-cylindriques 16 ans et +	20€	60€	80€	120€	160€
Lentilles prescrites acceptées ou refusées par le régime obligatoire y compris lentilles jetables (5)	15€	115€	120€	160€	200€
Chirurgie réfractive (forfait pour les 2 yeux) (5)	200€	300€	400€	500€	600€

Partenariat Optique

Des avantages tarifaires chez 2500 opticiens référencés (8)

## Santé Bureaux d'études

Collège Ensemble du personnel

## Renforts à adhésion facultative souscrits en complément de votre contrat Socle

Les garanties s'appliquent conformément à la Notice valant Conditions Générales.

Garanties s'ajoutant aux garanties du contrat socle et s'appliquant après déduction des prestations du régime obligatoire et le cas échéant du contrat socle, dans la limite des frais réellement engagés.

NITE, PREVENTION ET AUTRES	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 4	Niveau 5
Forfait naissance / adoption	-	-	180€	240€	300€
Vaccins non remboursés par le régime obligatoire (y compris vaccins anti-grippe) (sur prescription médicale et présentation d'une facture acquittée) (5)	-	105€	110€	115€	120€
Sevrage tabagique (sur prescription médicale et présentation d'une facture acquittée) (5)	-	50€	75€	100€	125€
Contraception féminine (sur prescription médicale et présentation d'une facture acquittée) (5)	-	50€	60€	80€	100€
Médecine douce : ostéopathie, diététicien, psychomotricien, psychologue, podologue, acupunteur, tabacologue, chiropracteur, pédicure (5)	25€ / consultation (3 séances / an)	30€ / consultation (4 séances / an)	30€ / consultation (4 séances / an)	30€ / consultation (4 séances / an)	30€ / consultation (5 séances / an)
Equilibre alimentaire et produits diététiques (sur prescription médicale et présentation d'une facture acquittée) (5)	-	60€	65€	70€	80€
Ostéodensiométrie osseuse (sur prescription médicale et présentation d'une facture acquittée) (5)	-	50€	55€	60€	65€

- (1) Dispositifs de Pratique Tarifaire Maîtrisée (CAS, OPTAM, OPTAM-CO et tout autre dispositif) ayant pour objet l'encadrement des dépassements d'honoraires des professionnels de santé conventionnés.
- (2) Selon la liste définie par l'arrêté du 14 novembre 2018 sur la prise en charge des aides auditives.
- (3) Conformément aux conditions générales, un délai d'attente peut être applicable sur ces postes.
- (4) Selon la liste définie par la convention dentaire du 21 juin 2018.
- (5) Par année civile et par assuré
- (6) Reconstituée sur une BRSS à 107,50 € pour les prothèses non remboursées et sur la base d'une TO90 pour l'orthodontie non remboursée.
- (7) Selon la liste définie par l'arrêté du 3 décembre 2018 sur la prise en charge de l'optique médicale
- (8) Voir conditions chez nos opticiens référencés.